

Le Conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Ile de France du 11 décembre 2013 a approuvé :

- Le Dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP) du prolongement à l'Est de la ligne 1 du métro de Château de Vincennes à Val de Fontenay, et les modalités de la concertation,
- La convention de financement relative à la consultation du public pour ce projet.
-

Cette convention couvre également la réalisation des études techniques complémentaires des interfaces à Val de Fontenay.

PROLONGEMENT A L'EST DE LA LIGNE 1 DU METRO
DOSSIER D'OBJECTIFS ET DE CARACTERISTIQUES PRINCIPALES (DOCP)

Ligne 1 du métro Prolongement à l'Est

Dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP)

3. CALENDRIER DU PROJET

Calendrier-type d'un prolongement de ligne de métro

Le calendrier-type d'une opération de cette ampleur peut être défini en deux cycles.

- Le **premier cycle** porte sur la définition du projet. Elle comprend les études, les procédures de consultation du public (concertation préalable, enquête publique), les procédures de sécurité et toutes autres procédures administratives préparatoires aux travaux (mise en compatibilité des PLU, enquêtes parcellaires, enquête loi sur l'eau...), et la mise en place des financements des travaux (commission de financement).
- Le **second cycle** porte sur la réalisation des travaux. Elle comprend les déviations des réseaux des concessionnaires, la fabrication et le montage du tunnelier, la construction du tunnel et son raccordement aux infrastructures existantes de l'arrière-gare de la station Château de Vincennes, la construction des stations, l'équipement des stations et de la ligne, la construction de l'arrière-gare à Val-de-Fontenay et la marche à blanc avant mise en service pour tester les équipements.

Conformément au SDRIF, la mise en service est envisagée d'ici à 2030.

Prochaine étape : consultation du public

La prochaine étape consiste à préparer et à mener la première phase de consultation du public sur l'opportunité et les caractéristiques principales du projet. Le STIF sera chargé de présenter un dossier de saisine à la Commission nationale du débat public (CNDP) dans la mesure où, en raison de son coût, le projet entre dans la catégorie des « projets de création de ligne ferroviaire > 300 M€ : saisine obligatoire par le STIF ».

La CNDP dispose d'un délai de deux mois pour notifier sa réponse qui permet d'indiquer la nature de la consultation du public :

- Débat public : modalités définies par la CPDP16 ;
- Concertation recommandée simple (modalités définies par le STIF) ou sous l'égide d'un garant (modalités définies par le STIF en accord avec le garant).

16 Commission particulière du débat public

CONCLUSION

Conclusion

Inscrit au nouveau Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), adopté le 18 octobre 2013, ainsi que dans plusieurs documents de programmation, le prolongement de la ligne 1 du métro de Château de Vincennes à Val-de-Fontenay comporte **3 nouvelles stations** – Rigollots, station intermédiaire, Val-de-Fontenay –, une arrière-gare compacte et la nécessité d'aménager une liaison entre les infrastructures existantes et le nouveau tunnel.

3 tracés ont été étudiés :

- Tracé n°1 : tracé Nord : Rigollots Est et Ouest, Grands Pêchers et Val-de-Fontenay Est ;
- Tracé n°2 : tracé Nord : Rigollots Est et Ouest, Fontaine et Val-de-Fontenay Est ;
- Tracé n°3 : tracé Sud : Rigollots Est et Ouest, Verdun et Val-de-Fontenay Sud.

L'analyse de ces tracés met en évidence la **performance** d'un **prolongement** en termes de transport, de service au territoire et avec un effort d'investissement équivalent, inférieur au milliard d'euros d'après les estimations à ce stade des études.

- **Par rapport au tracé n°3, les tracés Nord n°1 et 2 offrent à Val-de-Fontenay un maillage optimisé avec les modes lourds existants** (lignes A et E du RER) **et en projet** (ligne T-1 et ligne 15 du Nouveau Grand Paris), sous réserve d'enjeux techniques importants relatifs à la faisabilité et à l'insertion de la station terminus du prolongement de la ligne 1 ;

- De plus, le tracé n°1 dessert le secteur des Grands Pêchers à Montreuil.

Ainsi, les enjeux permettant de distinguer les scénarios de tracé du prolongement sont **la qualité de l'intermodalité à Val-de-Fontenay** et le **choix de la desserte**.

Au vu de l'analyse multicritères, les maîtres d'ouvrage STIF et RATP proposent de privilégier le tracé n°1 avec une localisation Ouest de la station Rigollots, une station desservant Grands Pêchers et une station terminus à l'Est de Val-de-Fontenay.

Les deux options relatives à l'arrière-gare au-delà de Val-de-Fontenay feront l'objet d'études complémentaires, en tenant compte des évolutions du site du Péripôle, notamment en lien avec le projet de la ligne 15 Est du métro du Nouveau Grand Paris.

Les enjeux de ce prolongement

Les enjeux suivants devront être abordés pour les travaux et pour la conception du projet :

- En phase **travaux** :

- maîtrise des impacts des travaux réalisés depuis la surface (au droit des stations, du raccordement entre l'existant et le nouveau tunnel) : méthodes constructives adaptées à l'environnement urbain, limite des emprises chantier, réduction des impacts sur la vie locale...

- maîtrise des impacts spécifiques sur le milieu naturel, essentiellement dans le secteur du bois de Vincennes ;

- En phase **définitive** :

- insertion urbaine des stations, en particulier à Grands Pêchers ;

- articulation des projets de transport entre eux et avec les projets urbains à Val-de-Fontenay pour la localisation Est : il importe que tout projet urbain permette l'insertion des stations et tunnels de deux lignes de métro (lignes 1 et 15).

Le projet de prolongement implique nécessairement une forte articulation entre les enjeux urbains et les enjeux de transport. La création d'une station de métro est en effet propice à une réorganisation de l'espace urbain et peut être un levier de densification urbaine (objectif du SDRIF).

C'est pourquoi ce projet doit s'accompagner d'une réflexion des collectivités territoriales en matière d'urbanisme et d'aménagement autour des stations, notamment de la station intermédiaire.

Prochaines étapes

- **Saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP)** pour que soient définies les modalités d'organisation de la **consultation du public**. Il est proposé de présenter au public le prolongement à Val-de-Fontenay avec les trois tracés tout en justifiant la préférence pour le tracé n°1 Nord par Grands Pêchers.

- **Consultation du public** en tenant compte des orientations de la CNDP.